



CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES

289, rue DeVillemure, 2^e étage, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5J5

Téléphone: (450) 438-4197 Télécopieur: (450) 438-5869

Courriel : ccsnl@videotron.ca

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate
Source : Conseil central des Laurentides

Joignez-vous à la CSN

En route vers une syndicalisation sans entrave pour les Responsables de service de garde en milieu familial (RSG)!

(Saint-Jérôme, le 27 novembre 2008) - Le gouvernement du Québec n'ira pas en appel du jugement de la Cour supérieure qui a invalidé, le 31 octobre dernier, les lois 7 et 8, ce qui a pour effet de lever l'interdit de la syndicalisation des responsables de service de garde en milieu familial (RSG).

« Il s'agit d'une grande victoire pour des milliers de travailleuses dont les droits fondamentaux ont été bafoués depuis plus de cinq ans », souligne la présidente du Conseil Central des Laurentides (CSN), Louise Jetté.

La CSN a réactivé toutes les demandes d'accréditation syndicale qui ont été suspendues par les lois 7 et 8 et a repris ses campagnes de syndicalisation. Avant l'adoption des lois en 2003, la CSN comptait 26 requêtes en attente d'audition et trois accréditations reconnues pour représenter des RSG. De plus, vendredi dernier, une autre requête en accréditation pour représenter 99 responsables de service de garde en milieu familial de la région de Lanaudière a été déposée au ministère du Travail. Tous les efforts ont été mis de l'avant dans la région des Laurentides : déjà de nombreux contacts ont été établis en vue de dépôts de requêtes en accréditation.

La CSN a déjà beaucoup d'expérience et de savoir-faire dans le milieu des services de garde. La centrale représente 85 % des travailleuses en CPE syndiquées et plus de la moitié des services de garde en milieu scolaire.

Les travailleuses des CPE, syndiquées à la CSN depuis 1980, ont revendiqué et obtenu des congés de maternité payés, des assurances collectives, un régime de retraite, des subventions pour la formation et, en 1999, une échelle de salaire uniforme partout au Québec, laquelle tient enfin compte de la formation et l'expérience. Le Conseil central des Laurentides mettra toutes les énergies nécessaires pour redonner aux responsables de service de garde en milieu familial (RSG) les outils indispensables pour exercer leur droit fondamental d'être syndiquées et de pouvoir ainsi négocier leurs conditions de travail.

La syndicalisation est un droit fondamental. Exercez-le !

Pour de plus amples informations, prière de communiquer avec le bureau de la CSN à Saint-Jérôme au 450-438-4196 ou composer sans frais le 1-800-947-6177.

-30-

Pour information :

Louise Jetté, présidente
Conseil central des Laurentides
450-438-4196